



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Bulletin académique

**n°1052**

du 30 juin 2025



## Sommaire

### **Division des Personnels Enseignants**

- Actualisation de l'arrêté désignant les représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale
- Appel à candidatures : formateur CASNAV - DSDEN 13

### **Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques**

- Tableaux d'avancement au titre de l'année 2025 - Infirmier(e)s de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- Tableaux d'avancement au titre de l'année 2025 - Adjoints techniques de recherche et de formation
- Tableaux d'avancement au titre de l'année 2025 d'assistant(e) principal(e) de service social des administrations de l'État (ASSAE)

### **Division des Examens et Concours**

- Baccalauréat professionnel - Session 2025 - Epreuves orales de contrôle

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE**

**DIRECTEUR DE PUBLICATION** : Benoît DELAUNAY - Recteur de la Région académique  
Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

**REDACTEUR EN CHEF** : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**CONCEPTION, REALISATION** : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)

[ce.ba@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ba@ac-aix-marseille.fr)



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division des Personnels Enseignants

DIPE/25-1052-946 du 30/06/2025

**ACTUALISATION DE L'ARRETE DESIGNANT LES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE**

Références : code général de la fonction publique - arrêté du 27 juin 2011 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétents à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur

Destinataires : Tout public

Dossier suivi par : Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 73 65 - ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après :

L'actualisation de l'arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



**Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire académique : des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale**

**Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétents à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants pour l'académie d'Aix-Marseille ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire académique précitée en date du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale en date du 1<sup>er</sup> février 2023 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale en date du 18 février 2025 ;

Vu le courrier électronique en date du 17 juin 2025 de l'organisation syndicale CGT Educ'action portant sur la désignation de Monsieur Cyril ETLICHER en qualité de membre suppléant ;

Vu le courrier électronique en date du 23 juin 2025 de l'organisation syndicale FNEC FP FO portant sur la désignation de Monsieur Mathieu BLOND en qualité de membre suppléant ;

**Arrête :**

Article 1er : Sont nommés membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

## **A. Représentants de l'administration**

### **a. Membres titulaires**

- M. Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
- Mme Anne ACLOQUE, secrétaire générale adjointe, DRRH
- Mme Isabelle MEJEAN, IA-IPR d'histoire géographie
- Mme Rachel CANDOTTI, proviseure du lycée Périer à Marseille
- Mme Valérie MISERY, cheffe de la DIPE

### **b. Membres suppléants**

- M. William LOPEZ-PALACIOS, adjoint à la cheffe de la DIPE
- M. Jean-François CARACENA, principal du collège Château Double d'Aix-en-Provence
- Mme Laure ALESSANDRI, cheffe de bureau à la DIPE
- Mme Valérie TACCOEN, adjointe à la cheffe de la DIPE
- M. Nicolas DELOT, chef de bureau à la DIPE

## **B. Représentants élus du personnel**

### **a. Membres titulaires**

- Audrey BOURILLON, CGT Educ'action
- Julien BLANCHET, CGT Educ'action
- Mme Magali BOIX, SE-UNSA
- Mme Corinne LIENHART, SNES FSU
- Mme Leïla GOUALA, FNEC FP FO

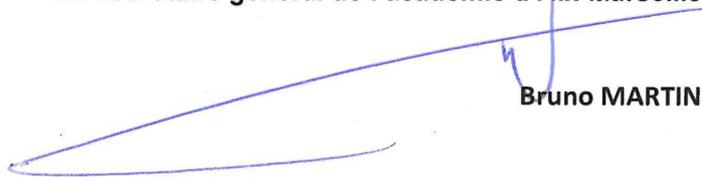
### **b. Membres suppléants**

- M. Richard CASADO, CGT Educ'action
- M. Cyril ETLICHER, CGT Educ'action
- Mme Sihame OUTANI, SE-UNSA
- M. Alban LABERTHE, SNES FSU
- M. Mathieu BLOND, FNEC FP FO

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le **23 JUIN 2025**

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille

  
Bruno MARTIN



DIPE/25-1052-947 du 30/06/2025

**APPEL A CANDIDATURES : FORMATEUR CASNAV - DSDEN 13**

Destinataires : Mesdames et messieurs les personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré S/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2<sup>nd</sup> degré, S/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme GODEAU - Coordonnatrice académique CASNAV - Tel : 04 91 99 67 67 - mail : [ce.casnav@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.casnav@ac-aix-marseille.fr) - Bureau mouvement 2<sup>nd</sup> degré - Tel : 04 42 91 70 70

Un poste de formateur référent au Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) est à pourvoir pour l'année scolaire 2025.

Les personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré de l'académie d'Aix-Marseille, titulaires et non titulaires, sont invités à se reporter à la fiche de poste ci-jointe précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir par la voie hiérarchique, dans les 15 jours suivant la parution de cet appel à candidatures :

- lettre de motivation,
- curriculum vitae,
- un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique,
- une copie de leur dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière

à l'adresse suivante :

Madame la coordonnatrice académique du CASNAV,  
28 boulevard Charles Nédélec  
13001 MARSEILLE.

Une copie du dossier de candidature sera transmise directement par mel ([ce.casnav@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.casnav@ac-aix-marseille.fr))

La date limite de réception des candidatures est fixée au 12 juillet 2025

À l'issue de l'examen des dossiers, les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s individuellement à un entretien à partir du 28 août 2025.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

# FICHE DE POSTE A PROFIL

Année 2025/2026

## PAP-FORMATEUR CASNAV DSDEN 13

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>						
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Formateur référent au CASNAV Recrutement second degré</b>					
	<b>DEFINITION DU POSTE</b>	En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012, le CASNAV d'Aix-Marseille (Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) recrute, à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2025 : un formateur ou une formatrice 2D à temps-plein.					
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le formateur CASNAV est placé sous l'autorité fonctionnelle du coordonnateur académique du CASNAV et sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Éducation nationale des Bouches-du-Rhône. La résidence administrative du poste se trouve à la DSDEN des Bouches-du-Rhône à Marseille.					
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le CASNAV est une structure d'appui auprès du recteur et des inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale. C'est un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, un centre de ressources et de formation. Son activité centrale est d'accompagner la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV). L'objectif principal de l'action est l'inclusion scolaire qui constitue la modalité principale de scolarisation de ces élèves à besoin particulier.					
	<b>SECTORISATION du TERRITOIRE</b>	L'échelon territorial de référence du formateur CASNAV est le réseau académique. Le cadre d'intervention des formateurs couvre les départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et des Bouches du Rhône répartis en six secteurs. Cette répartition prend en compte le nombre de dispositifs UPE2A et l'implantation des CIO pour l'évaluation des jeunes de plus de 16 ans.					
		<b>SECTEUR 1 RÉSEAUX</b>	<b>SECTEUR 2 RÉSEAUX</b>	<b>SECTEUR 3 RÉSEAUX</b>	<b>SECTEUR 4 RÉSEAUX</b>	<b>SECTEUR 5 RÉSEAUX</b>	<b>SECTEUR 6 RÉSEAUX</b>
		Vieux Port Avignon Le Lubéron Garlaban	La Nerthe ST Victoire	Calanque Collines Portes des Alpes Les écrins	Huveaune Salon La Crau Côte Bleue	Madrague Camargue	Bléone Durance Giono Etoile
	<b>MISSIONS</b>	Sous l'autorité du coordonnateur académique, le formateur référent est chargé de mettre en œuvre les axes stratégiques de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) à travers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mission d'expertise</li> <li>• La mission de coopération et médiation</li> <li>• La mission d'appui technique, méthodologique, pédagogique et de formation</li> <li>• La mission de capitalisation-production des ressources du CASNAV</li> </ul> Des missions spécifiques seront définies dans le cadre de la lettre de mission annuelle qui sera établie et remise au formateur référent. Ce dernier devra rédiger des rapports d'activités périodiques et un rapport annuel.					
	<b>FONCTIONS</b>	Le formateur référent du CASNAV : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informe, accompagne et forme les enseignants des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) mais aussi les enseignants de classes ordinaires du premier et second degré, les directeurs d'écoles, les équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements</li> <li>• Met en place dans ses réseaux, des groupes de travail au sein desquels il assure la fonction de pair expert</li> <li>• Coordonne et met en œuvre les stages dans le cadre du plan académique de formation de l'EAFIC et répond seul ou en équipe aux demandes de formations d'établissement ou de circonscription</li> <li>• Contribue avec l'INSPÉ à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale du premier et second degré et à la recherche</li> <li>• Accompagne l'inclusion des EANA et des EFIV dans le cadre du suivi de ses réseaux académiques en participant / animant des conférences pédagogiques, des conseils des maîtres et de cycles à la demande des équipes de circonscription et des équipes pédagogiques des établissements du second degré (CLG, LGT, LP)</li> <li>• Assure le suivi des EANA scolarisés en classe ordinaire avec un renforcement linguistique</li> </ul>					

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evalue les EANA du second degré à leur arrivée selon les procédures détaillées dans la lettre de mission</li> <li>• Participe à l'organisation et la passation des épreuves du DELF scolaire et s'engage à tenir son habilitation d'examineur/correcteur en cours de validité en participant aux différentes formations proposées par le CASNAV</li> <li>• Collecte les données statistiques de l'enquête de la DEPP sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) pour ses réseaux</li> <li>• Coordonne, s'il y a lieu, des actions spécifiques à destination des EFIV</li> <li>• Collabore, le cas échéant, avec des universitaires dans le cadre de leurs recherches sur les EANA ou les EFIV</li> </ul>	
<b>COMPETENCES</b>	<p>Les qualités et compétences suivantes sont attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une formation universitaire solide et une bonne expérience professionnelle en tant qu'enseignant et/ou formateur.</li> <li>• Une bonne connaissance de la didactique des langues étrangères et secondes</li> <li>• Une bonne connaissance des questions relatives au plurilinguisme et aux démarches d'approches plurielles</li> <li>• Une bonne connaissance de la réalité du territoire et des enjeux institutionnels</li> <li>• Une connaissance des problématiques de la migration et de l'accueil des étrangers sur le territoire français.</li> <li>• Une maîtrise de la collecte des données et l'analyse statistique pour l'aide au pilotage</li> <li>• Une maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, diaporama, etc.)</li> <li>• La connaissance et l'expertise des outils d'évaluation existants et la capacité de les faire évoluer</li> <li>• Des qualités relationnelles et une bonne qualité d'écoute (nécessaires au diagnostic et à l'analyse des demandes).</li> <li>• Le sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...)</li> <li>• Des qualités rédactionnelles</li> </ul> <p>Le CAFFA, une expérience dans le premier degré, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères et des outils numériques nécessaires à la conception de modules de formation à distance seront plus particulièrement appréciés.</p> <p>La mission est assortie d'obligations à caractère déontologique exigeant du formateur qu'il agisse de façon éthique et responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Confidentialité sur les informations concernant les élèves, les établissements,</li> <li>○ Loyauté vis à vis de l'Institution.</li> </ul>	
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<p>Peut postuler tout enseignant du second degré titulaire de l'académie d'Aix-Marseille ou non titulaire ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience solide dans le domaine.</p> <p>Être titulaire du permis B est indispensable en raison des déplacements que le formateur peut être amené à effectuer dans le cadre de sa lettre de mission annuelle dans les départements de l'académie.</p>
	<b>NOMINATION</b>	<p>La durée de la mission est fixée à trois ans, dont une première année probatoire. Cette mission est susceptible d'être renouvelée pour une période de même durée.</p>
	<b>REGIME ADMINISTRATIF</b>	<p>Bonification</p> <p>Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures réparties selon les nécessités de service.</p> <p>Les personnes recrutées seront soumises au règlement intérieur applicable aux personnels de la DSDEN.</p>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir par la voie hiérarchique, une lettre de motivation, leur curriculum vitae, un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique, ainsi qu'une copie de leur dernier rapport d'inspection à l'adresse suivante/Madame la responsable académique du CASNAV, 28 boulevard Charles Nédélec 13001 MARSEILLE.</p> <p>Une copie du dossier de candidature sera transmise directement par mel (<a href="mailto:ce.casnav@ac-aix-marseille.fr">ce.casnav@ac-aix-marseille.fr</a>).</p> <p>La date limite de réception des candidatures est fixée <b>au 12 juillet 2025</b>. À l'issue de l'examen des dossiers, les candidatures retenues seront convoquées individuellement à un entretien à partir du 26/08/2025.</p>
	<b>CONTACT</b>	<p>Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Madame GODEAU soit par téléphone (04 91 99 6767), soit par courriel (<a href="mailto:isabelle.godeau@ac-aix-marseille.fr">isabelle.godeau@ac-aix-marseille.fr</a>).</p>



DIEPAT/25-1052-1681 du 30/06/2025

**TABLEAUX D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2025 - INFIRMIER(E)S DE L'EDUCATION  
NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Mme QUARANTA - chef du bureau des personnels d'encadrement, ITRF et médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Mme POTART - Gestionnaire des personnels infirmiers - Tel : 04 42 91 72 56 - florie.potart@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

**AVANCEMENT AU GRADE D'INFIRMIER(E)S DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS CLASSE**

Les infirmier(e)s de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur inscrits sur **le tableau d'avancement au grade d'Infirmiers de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur hors classe** et nommé(e)s au 1<sup>er</sup> septembre 2025, sont les suivants par ordre alphabétique :

N°	CIV	NOM	PRENOM	RNE	AFFECTATION	VILLE
1	Mme	ARLAUD	Muriel	0131622T	CLG LAKANAL	AUBAGNE
2	Mme	BARBOU DES COURIERES	Anne-France	0132009N	CLG CHATEAUDOUBLE	AIX EN PCE
3	Mme	DELHEM	Julie	0133492A	CLG JEAN BERNARD	SALON DE PCE
4	Mme	DUFRESNE	Catherine	0841093G	LGT LUCIE AUBRAC	BOLLENE
5	Mme	GERARD	Sandrine	0130161E	LP ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PCE
6	Mme	LARUE	Pascale	0050003B	LP ALTITUDE	BRIANCON
7	Mme	MATHIEU	Sophie	0059999S	DSDEN HAUTES ALPES	GAP
8	Mme	MOUATOUAKIL	Yamina	0132205B	CLG GASTON DEFFERRE	MARSEILLE
9	Mme	PRADEL	Véronique	0131608C	CLG EMILIE DE MIRABEAU	MARIGNANE
10	Mme	SCOGNAMIGLIO	Sandrine	0132208E	CLG MARCEL PAGNOL	MARTIGUES
11	Mme	TRANI	Sylvie	0840046U	LP ARISTIDE BRIAND	ORANGE
12	Mme	VICENTE	Vivette	0133790Z	CLG LUCIE AUBRAC	EYGUIERES

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



DIEPAT/25-1052-1682 du 30/06/2025

**TABLEAUX D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2025 - ADJOINTS TECHNIQUES DE  
RECHERCHE ET DE FORMATION**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Mme QUARANTA - Chef de bureau des personnels d'encadrement, ITRF et médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - Mme DUBOIS - Gestionnaire des personnels ITRF en Services Académiques - Tel : 04 42 91 71 42 - sophie.dubois@ac-aix-marseille.fr - Mme SOUNA - Gestionnaire des personnels ITRF en EPLE - Tél : 04 42 91 71 43 - djamila.souna@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

**1 – AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION  
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Les adjoints techniques de recherche et de formation inscrits sur **le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique de recherche et de formation principal de 2<sup>ème</sup> classe** et nommés au 1<sup>er</sup> septembre 2025, sont les suivants par ordre alphabétique :

N°	CIV.	NOM	PRENOM	RNE	SIGLE	DENOMINATION	VILLE
1	Mme	BEN SAID	Meriem	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
2	M.	BERRY	Franck	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
3	M.	CORREALE	Thierry	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
4	Mme	DENNOUN	Schahrazede	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
5	Mme	DIMARCANTONIO	Christel	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
6	M.	GUASCH	Joaquim	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
7	M.	LEVEILLE	Romain	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
8	Mme	LOPEZ	Christelle	0130178Y	RECT	D'AIX-MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
9	Mme	LUGUET	Lina	0131193B	EPA	RESEAU CANOPE	MARSEILLE
10	Mme	RABHI	Aicha	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
11	Mme	RUGGIU	Marie Blanche	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
12	M.	SIMON	Julien	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE

## 2 – AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Les adjoints techniques de recherche et de formation principaux de 2<sup>ème</sup> classe inscrits sur le **tableau d'avancement au grade d'adjoint technique de recherche et de formation principal de 1ère classe** et nommés au 1<sup>er</sup> septembre 2025, sont les suivants par ordre alphabétique :

N°	CIV.	NOM	PRENOM	RNE	SIGLE	DENOMINATION	VILLE
1	Mme	ARNAUD	Karine	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
2	Mme	BABEL	Coline	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
3	Mme	BACON	Sylvie	0130179Z	CROUS	CROUS AIX MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
4	Mme	BADADJIAN	Marjorie	0130179Z	CROUS	CROUS AIX MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
5	Mme	BAMAS	Virginie	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
6	M.	BOUCHIBA	Adel	0130179Z	CROUS	CROUS AIX MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
7	M.	BOULON	Thierry	0133774G	UNIV	ECOLE CENTRALE MARSEILLE	MARSEILLE
8	Mme	BOURCIER	Sylvie	0040023D	LPO	PAUL ARENE	SISTERON
9	M.	BOYER	Frédéric	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
10	Mme	CHALLA	Sorya	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
11	M.	CHAPUIS	Jonathan	0130179Z	CROUS	CROUS AIX MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
12	M.	CHAZEAU	Alain	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
13	Mme	CHOL	Isabelle	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
14	Mme	COGET	Christelle	0840004Y	LGT	THEODORE AUBANEL	AVIGNON
15	M.	DAVID	William	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
16	Mme	DURANTE	Christine	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
17	Mme	EMERIC	Marie-Laure	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
18	Mme	FERRERO	Gina	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
19	M.	GAILLARD	Alain	0130221V	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
20	Mme	GALVEZ	Johanne	0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE
21	Mme	GARCIA	Sonia	0050006 <sup>E</sup>	LGT	DOMINIQUE VILLARS	GAP
22	M.	GATTOUFFI	Ali	0132210G	LPO	POLYVALENT JEAN LURCAT	MARTIGUES
23	Mme	GENSLER	Céline	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
24	Mme	GONTIER	Lamya	0134155 W	LPO	SIMONE VEIL	MARSEILLE
25	M.	GORON	Emmanuel	0132733A	LPO	ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE
26	M.	GRIMALDI	Jean Pierre	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
27	Mme	JALI	Hind	0130179Z	CROUS	CROUS AIX MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
28	Mme	KADEM	Sonia	0130179Z	CROUS	CROUS AIX MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
29	Mme	LACRESSONNIERE	Marion	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
30	M.	LAKHAL	Laroussi	0130179Z	CROUS	CROUS AIX MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
31	M.	MAITRE	Yves	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
32	Mme	MARIR	Samira	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
33	M.	MASRI	Mohammed	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
34	Mme	MAUREL	Valérie	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
35	Mme	MESSANA	Sylvie	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
36	Mme	MICHEL	Sandrine	0130160D	LGT	L'EMPERI	SALON DE PROVENCE
37	Mme	ODDOU	Véronique	0130010R	LPO	MONTMAJOUR	ARLES
38	Mme	PELTHIER	Charlotte	0840685N	UNIV	AVIGNON ET PAYS DE VAUCLUSE	AVIGNON
39	Mme	PRUNENEC	Marie-Thérèse	0130178Y	RECT	RECTORAT D'AIX-MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
40	M.	ROME	Patrick	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
41	M.	SABBAH	Mickael	0130179Z	CROUS	CROUS AIX MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
42	Mme	SENSIG	Sandra	0840005Z	LPO	PHILIPPE DE GIRARD	AVIGNON

43	M.	SOLLAT	Patrick	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
44	Mme	SOUBEYRAT	Eliane	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
45	M.	TEOFILO	Alexandre	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE
46	Mme	TOUHAMI	Kadidja	0130179Z	CROUS	CROUS AIX MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
47	Mme	TROZZOLO	Martine	0134009M	UNIV	D'AIX-MARSEILLE	MARSEILLE

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Anne ACLOQUE, Directrice des Relations et des Ressources Humaines*



DIEPAT/25-1052-1683 du 30/06/2025

**TABLEAUX D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2025 D'ASSISTANT(E) PRINCIPAL(E) DE  
SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT (ASSAE)**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de division de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Mme QUARANTA - cheffe du bureau des personnels d'encadrement, ITRF et médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - Mail : nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Mme PRINDERRE - gestion des médecins, CTSSAE et ASSAE - Tel : 04 42 91 72 37 - Mail : francoise.prinderre@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

**AVANCEMENT AU GRADE D'ASSISTANT(E) PRINCIPAL(E) DE SERVICE SOCIAL DES  
ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT**

Les assistants de service social des administrations de l'État classe normale inscrits sur **le tableau d'avancement au grade d'assistant(e) de service social principal(e) des administrations de l'État** et nommés au 1<sup>er</sup> septembre 2025, sont les suivants par ordre alphabétique :

N°	CIV.	NOM	PRÉNOM	AFFECTATION	VILLE
1	Mme	CHASTAN	Nathalie	DSDEN 13	MARSEILLE
2	Mme	DERRIEN	Christelle	DSDEN 84	AVIGNON
3	Mme	GALLONI	Sandrine	DSDEN 13	MARSEILLE
4	Mme	LECLERS	Sarah	DSDEN 13	MARSEILLE
5	Mme	MARCE	Sandrine	DSDEN 13	MARSEILLE
6	Mme	MOKHTARI	Malika	DSDEN 13	MARSEILLE
7	Mme	NARP	Houria	DSDEN 05	MARSEILLE
8	Mme	REDINIER	Estelle	DSDEN 04	DIGNE LES BAINS
9	Mme	SIMONETTA	Laurence	CROUS	AIX EN PROVENCE
10	Mme	SOIDIKI	Myriam	DSDEN 13	MARSEILLE
11	Mme	THOMASSO-MAHOP	Pascaline	DSDEN 13	MARSEILLE
12	Mme	TORTOCHOT	Caroline	CROUS	AIX EN PROVENCE

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Anne ACLOQUE, Directrice des Relations et des Ressources Humaines*



DIEC/25-1052-1792 du 30/06/2025

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL - SESSION 2025 - EPREUVES ORALES DE CONTROLE**

Références : Décret n°2021-1524 du 25-11-2021 - Arrêté du 25-11-2021 - Note de service DGESCO du 31-12-2021

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré public et privé sous contrat

Dossier suivi par : Mme ALIOTTI - Tél : 04 42 91 72 87 christine.aliotti@ac-aix-marseille.fr - Mme JACQUET - Tél : 04 42 91 72 20 claire-sophie.jacquet@ac-aix-marseille.fr

Depuis la session 2022, les modalités des épreuves de contrôle du baccalauréat professionnel ont été modifiées.

En effet, dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, le décret n° 2021-1524 du 25 novembre 2021 et l'arrêté du 25 novembre 2021 précités ont pour objectifs :

- D'affirmer la valeur certificative du diplôme du baccalauréat professionnel pour l'accès au marché du travail et aux études supérieures
- De souligner l'importance de valider un niveau suffisant dans le domaine professionnel pour accéder à l'épreuve de contrôle qui porte, elle, sur des compétences générales et transversales
- De redéfinir les modalités d'accès aux épreuves de contrôle de baccalauréat professionnel en cohérence avec l'écriture des référentiels du diplôme en bloc de compétences
- De rapprocher les dispositifs de rattrapage du baccalauréat professionnel avec celui du baccalauréat général et technologique
- De rendre plus lisibles les modalités d'évaluation et les critères de notation pour les candidats et les enseignants.

Vous trouverez ci-après les informations organisationnelles de la session 2025.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## 1. Conditions pour se présenter à l'épreuve orale de contrôle

Le candidat doit avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 8 et inférieure à 10/20 ET une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles définies pour chaque spécialité de baccalauréat professionnel.

De quelle manière le candidat est convoqué à l'épreuve orale de contrôle ?

- La convocation du candidat à l'épreuve orale de contrôle se trouve sur sa convocation initiale.  
Le candidat est tenu de consulter les résultats sur CYCLADES dès le **4 juillet 2025 à 13 heures** pour vérifier s'il réunit ou non les conditions pour se présenter à l'épreuve de contrôle.
  
- L'épreuve orale de contrôle se déroulera le **8 juillet 2025** dans l'établissement indiqué sur la convocation initiale. C'est ce dernier qui établit l'ordre de passage des candidats.  
Les résultats seront publiés sur Cyclades à partir du **9 juillet 2025 à 14h**.

**A l'issue des résultats, le candidat devant se présenter à l'oral de contrôle, doit prendre contact avec son établissement de formation ou le centre épreuve de contrôle afin de faire connaître son choix pour la 1ère sous-épreuve.**

## 2. Centres d'épreuves orales de contrôle

### Liste des centres

Centre épreuve (nom)	Centre épreuve (ville)
LPO PAUL ARENE	SISTERON
LPO EMILE ZOLA	AIX EN PROVENCE
LP LOUIS BLERIOT	MARIGNANE
LP CHATELIER	MARSEILLE 3
LP COLBERT	MARSEILLE 7
LP FREDERIC MISTRAL	MARSEILLE 8
LPO JEAN PERRIN	MARSEILLE 10
LPO ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PROVENCE
LP ARISTIDE BRIAND	ORANGE
LPO RENE CHAR	AVIGNON

Mise à disposition de la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve

La liste des candidats et les listes d'émargement seront accessibles dans CYCLADES le **4 juillet 2025 à partir de 15h**.

### **3. Forme de l'épreuve**

L'épreuve orale de contrôle prend la forme de deux interrogations orales d'une durée de 15 minutes chacune précédées d'une préparation de 15 minutes.

Il n'est pas établi au préalable de banque de sujets, ni au niveau national ni au niveau académique. Il appartient aux examinateurs de chaque sous-épreuve de l'épreuve de contrôle d'élaborer plusieurs sujets pour permettre au candidat de tirer au sort un sujet dans la discipline choisie.

Aucune photocopie d'ouvrages n'est autorisée.

Le candidat n'a aucun document à apporter pour passer l'une ou l'autre sous-épreuve.

Afin de favoriser les conditions de préparation des candidats, une loge avec surveillance est à prévoir par les établissements, en plus de la salle d'examen.

Pour chaque sous-épreuve choisie, à l'invitation de l'évaluateur, le candidat tire au sort un sujet (sauf en français), le prépare pendant 15 minutes, puis le présente à l'examineur.

L'épreuve, d'une durée de 15 minutes, débute par un exposé du candidat sans interruption de l'évaluateur d'une durée maximale de 5 minutes. L'examineur engage ensuite un échange avec le candidat, soit en poursuivant le même sujet, soit en élargissant le champ de la réflexion sur d'autres parties du programme de la sous-épreuve présentée.

L'examineur se réfère aux critères d'évaluation définis dans les grilles annexées à la présente note de service.

L'épreuve orale de contrôle comporte 2 sous-épreuves :

- Mathématiques ou physique-chimie ou économie-gestion ou économie-droit ou prévention santé environnement, selon la spécialité concernée
- Français ou histoire-géographie et enseignement moral et civique

### **4. Notation**

Chaque sous-épreuve est notée sur 20 et est affectée du coefficient de la sous-épreuve correspondante. Pour ces deux sous-épreuves ayant fait l'objet d'une nouvelle évaluation à l'oral de contrôle, seule la meilleure note obtenue par le candidat est prise en compte par le jury pour le calcul de la moyenne générale.

Sont déclarés admis, après délibération du jury à l'issue de l'épreuve de contrôle, les candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves prévues.

Grilles d'évaluation

Les grilles d'évaluation sont jointes en annexes de la présente note de service (annexes 1 à 5).

Annexe 1 - Épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (1<sup>re</sup> sous-épreuve) - Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle d'économie-gestion ou d'économie-droit

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :Sujet proposé:

CRITÈRES D'ÉVALUATION	Niveau d'acquisition			
	TI	I	S	TS
<p><b>DÉFINIR ET EXPLICITER LE PROBLÈME POSÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- compréhension des objectifs par rapport aux données contextuelles ;</li> <li>- respect des consignes et des préconisations ;</li> <li>- sélection et traitement des informations pertinentes ;</li> <li>- définition de la situation/problème.</li> </ul>				
<p><b>METTRE EN OEUVRE UNE DÉMARCHÉ DE RÉOLUTION DE PROBLÈME</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- justification des choix méthodologiques ;</li> <li>- mobilisation des connaissances et des outils nécessaires à la résolution du problème posé ;</li> <li>- rigueur et cohérence du raisonnement.</li> </ul>				
<p><b>ÉVALUER LES RÉSULTATS OBTENUS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyse critique des résultats obtenus ;</li> <li>- validation des solutions proposées par rapport aux objectifs ;</li> <li>- traitement des difficultés rencontrées ;</li> <li>- formulation de propositions.</li> </ul>				
<p><b>S'EXPRIMER AVEC EFFICACITÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- précision, clarté et structure de l'expression orale ;</li> <li>- pertinence dans l'argumentation et la réponse aux questions ;</li> <li>- qualité scientifique, technique et professionnelle du vocabulaire utilisé ;</li> <li>- maîtrise de la relation avec le jury.</li> </ul>				
<p><b>TI : très insuffisant - I : insuffisant - S : satisfaisant - TS : très satisfaisant</b></p>	<b>Note :</b>			<b>/20</b>

Appréciation portée par l'examineur :

Nom et signature de l'examineur :

Annexe 2 - Épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (1<sup>re</sup> sous-épreuve) - Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle de mathématiques ou de physique-chimie

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :Sujet ou exercice proposé :

Compétences	Capacités	Niveau d'acquisition			
		TI	I	S	TS
<b>S'approprier</b>	Rechercher, extraire et organiser l'information. Traduire des informations, des codages.				
<b>Analyser Raisonnement</b>	Émettre des conjectures, formuler des hypothèses. Proposer, choisir une méthode de résolution ou un protocole expérimental.				
<b>Réaliser</b>	Mettre en œuvre une méthode de résolution. Utiliser un modèle, représenter, calculer.				
<b>Valider</b>	Exploiter et interpréter des résultats de façon critique et argumentée. Contrôler la vraisemblance d'une conjecture, de la valeur d'une mesure. Mener un raisonnement logique et établir une conclusion.				
<b>Communiquer</b>	Rendre compte d'un résultat à l'oral en utilisant des outils et un langage approprié. Expliquer une démarche.				
<b>TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant</b>		<b>Note : / 20</b>			

Appréciation portée par l'examineur sur la prestation du candidat :

Nom et signature de l'examineur :

### Annexe 3 - Épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (1<sup>re</sup> sous-épreuve) - Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle de prévention – santé – environnement

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :

Sujet proposé :

Cette épreuve de contrôle s'appuie sur un sujet qui permet d'évaluer les compétences analogues à celles évaluées à l'épreuve écrite. L'oral permet cependant de reformuler en interaction avec le candidat pour valoriser ses acquis.

À partir du sujet proposé, les compétences suivantes seront évaluées : <b>Compétences évaluées</b>	<b>Note d'acquisition</b>			
	TI	I	S	TS
C2 - Mettre en œuvre une méthode d'analyse dans une situation donnée <b>/5 points</b>				
C3 - Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec une mesure de prévention <b>/4 points</b>				
C4 - Proposer une solution pour résoudre un problème <b>/5 points</b>				
C5 - Argumenter un choix <b>/3 points</b>				
C6 - Communiquer à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté <b>/3 points</b>				
<b>TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant</b>	<b>Note :</b>			<b>/20</b>

Commentaires sur la prestation du candidat s'appuyant sur les compétences :

Nom et signature de l'examineur :

Annexe 4 - Épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (2<sup>e</sup> sous-épreuve) –Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle de français

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :

Œuvre ou groupement de texte sur lequel porte l'évaluation :

On évalue	Critères d'évaluation	Attendus	Niveau d'acquisition			
			TI	I	S	TS
Compétences d'expression orale	Le débit, le volume, l'intonation, la fluidité sont adaptés.	Expression orale audible, fluide et claire.				
	Le candidat adopte une posture et une langue pertinentes ; il parvient à formuler sa pensée dans une langue précise et articulée.	Expression et posture adaptées au contexte d'énonciation ; précision du vocabulaire, correction de la syntaxe orale.				
Compétences de communication orale	Le candidat parvient à présenter l'œuvre ou le groupement choisi.	Présentation précise de l'œuvre ou du groupement de textes : auteur(s), titre(s), genre(s), contexte(s), lien(s) avec le thème du programme limitatif.				
	Le candidat dialogue avec l'examinateur : il se saisit des propositions pour compléter et prolonger son exposé initial.	Adéquation des réponses aux questions posées, interactions dans l'entretien, capacités d'autocorrection.				
Compétences de lecture et appropriation littéraire	Le candidat s'appuie sur une connaissance du ou des textes pour en montrer l'intérêt et en dégager les éléments saillants.	Présentation de quelques éléments décisifs de l'œuvre ou du groupement de textes : intrigue, argumentation, personnages, thèmes, propos, visée, en lien avec le thème du programme limitatif.				
	Le candidat montre une compréhension de ce qu'apporte l'œuvre ou le groupement à la réflexion sur le programme limitatif.	L'œuvre ou le groupement sont reliés au thème du programme limitatif et permettent de répondre aux questions qu'il pose.				
	Le candidat parvient à rendre compte d'une implication personnelle, d'une préférence, de ce que la lecture lui a apporté dans sa réflexion.	Le choix de l'œuvre ou du groupement est justifié, le candidat montre qu'il s'est approprié l'œuvre ou les textes lus et peut le(s) mobiliser.				
<b>TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant</b>						<b>Note : /20</b>

**On valorise :**

- la richesse des références, la capacité à proposer une réflexion sur l'ensemble du thème du programme, à partir de l'œuvre ou du groupement de texte choisi ;
- l'approfondissement du propos au fil de la prestation et de l'entretien ;
- la mobilisation du travail mené en classe ;
- l'analyse, au service de la réflexion, d'expériences (personnelles ou non) liées au thème du programme limitatif.

Appréciation portée par l'examinateur sur la prestation du candidat :

Nom et signature de l'examinateur :

**Annexe 5 - Épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (2<sup>e</sup> sous-épreuve) - Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle d'histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC)**

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :

Sujet tiré au sort : histoire ou géographie (barrer la mention inutile).

Question posée en EMC lors de l'entretien avec le candidat :

.....

.....

.....

Compétences (à partir du tableau des compétences définies dans les programmes d'enseignement*)	Niveau d'acquisition			
	TI	I	S	TS
Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux.				
S'approprier les démarches historiques et géographiques.				
S'exprimer de manière claire et présenter son propos de façon organisée.				
Mobiliser les principes et valeurs de la République et argumenter de manière cohérente et étayée.				
	<b>Note :</b>			<b>/20</b>

**TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant**

\* Le professeur se reportera aux programmes pour disposer des détails des items de compétences, de même pour les repères et notions qui sont définis dans chaque thème des programmes d'histoire-géographie et enseignement moral et civique.

Appréciation portée par l'examineur sur la prestation du candidat :

Nom et signature de l'examineur :